BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de TERRE-DE-BANCALIÉ

CC Centre Tarn

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Contrat 2ème génération

2022 / 2028

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Centre Tarn, représentée par Jean-Luc CANTALOUBE son Président,

La Commune de Terre-de-Bancalié, représentée par Jean-Luc CANTALOUBE, Maire,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Terre-de-Bancalié en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Centre Tarn en date du XXXX,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs…

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la commune de Terre-de-Bancalié, la Communauté de Communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Terre de Bancalié, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux

Terre-De-Bancalié est une commune nouvelle composée de 6 communes historiques : Terre-Clapier, Ronel, Roumégoux, Le Travet, Saint-Lieux-Lafenasse et Saint-Antonin-de-Lacalm.

La commune représente 15,4 % de la population et 25% de la superficie de la communauté de communes de Centre Tarn (11 communes, 11 173 habitants).

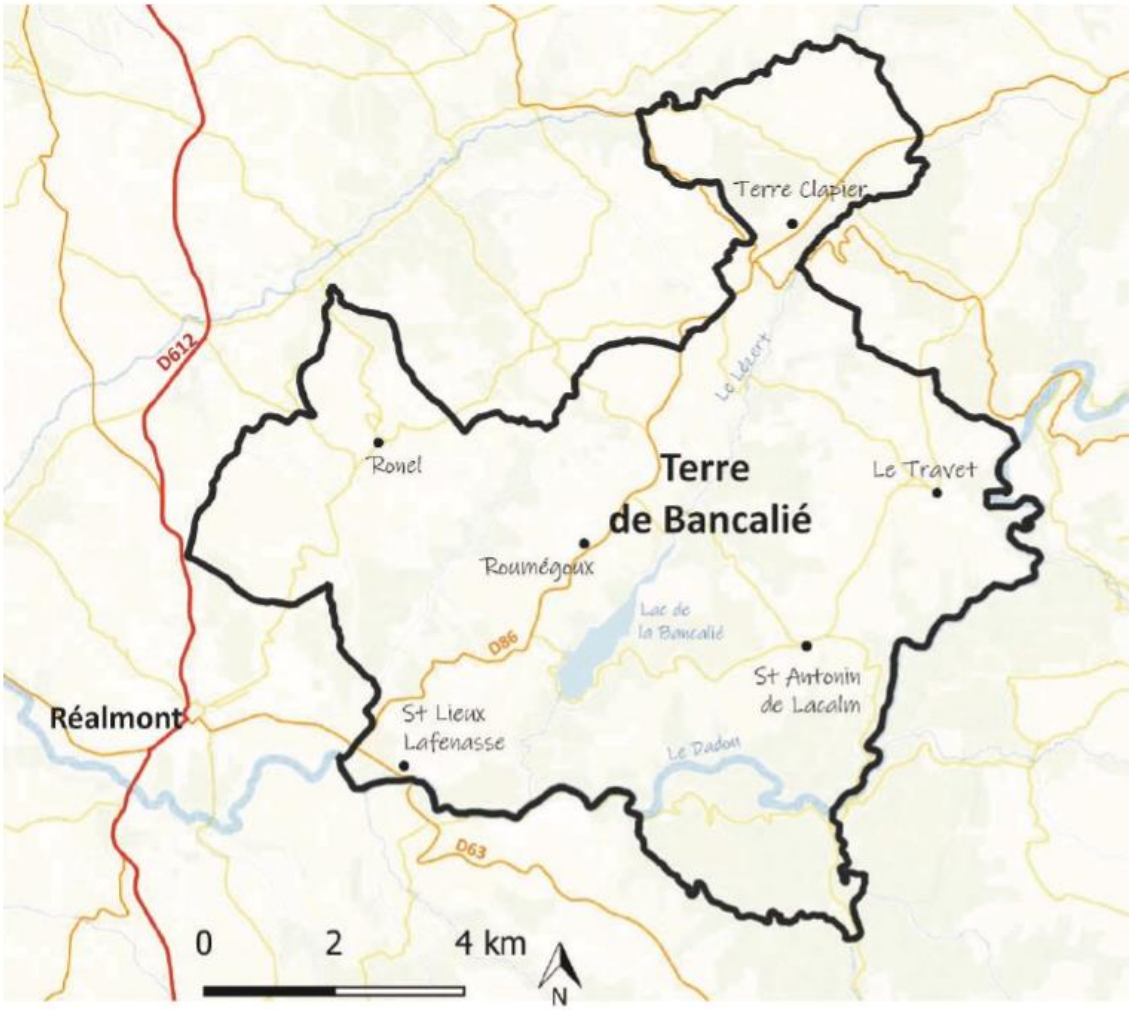

Terre-de-Bancalié est au carrefour de plusieurs influences :

- Ronel et Terre-Clapier appartiennent à la couronne albigeoise.
- Saint-Lieux-Lafenasse est sous l'influence à la fois de Castres et d'Albi.
- Les autres communes historiques sont sous influences multiples.
- Plusieurs communes limitrophes servent aussi la vie sur Terre-de-Bancalié : Réalmont, Fauch, Teillet...

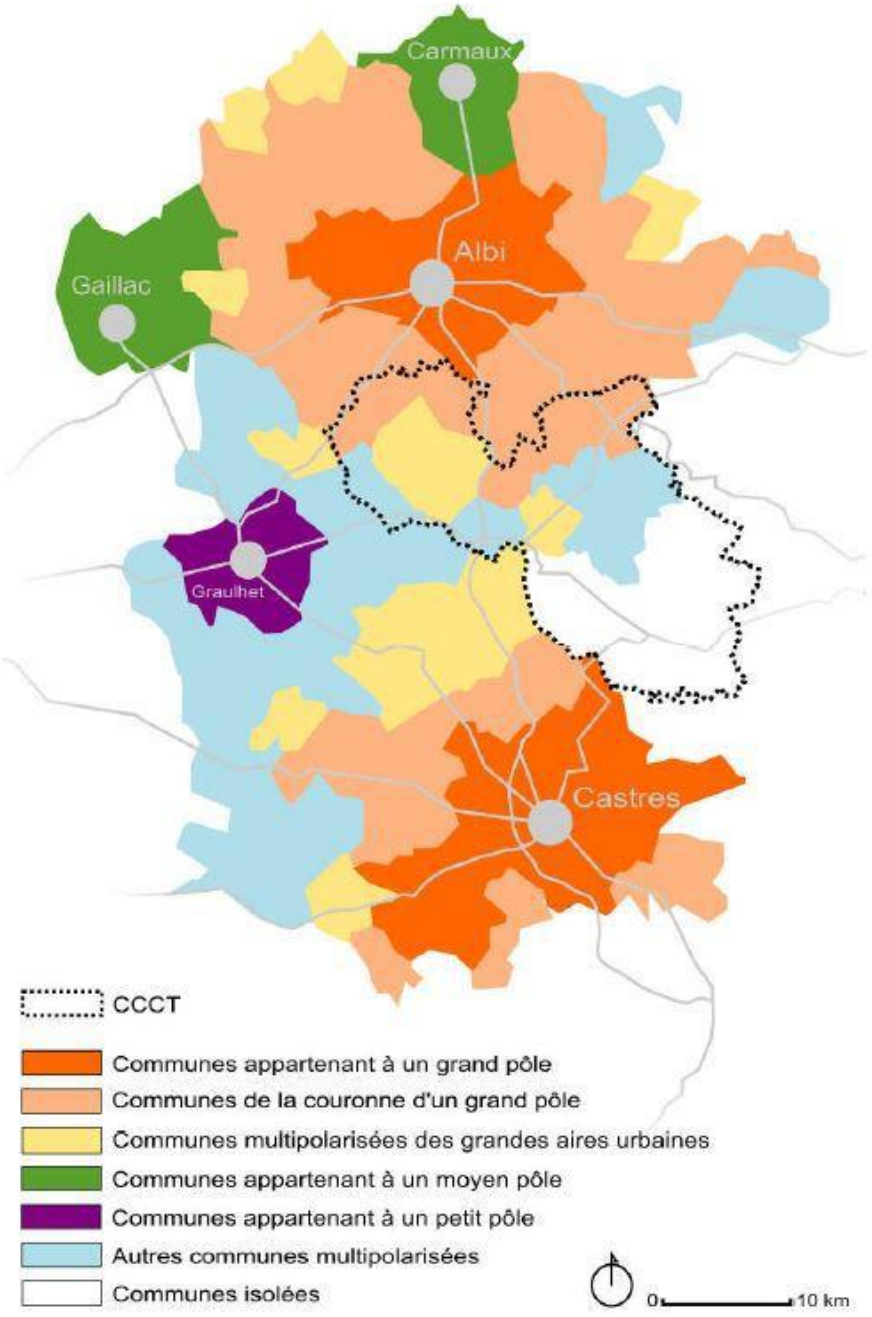

En 2020, la commune a fait le choix d'élaborer un projet de territoire pour donner un cadre à son action. Ce projet de territoire est basé sur un diagnostic, il met en exergue les enjeux et dessine un programme d'actions pluriannuel et pluri-thématique.

Le diagnostic ci-après reprend ces éléments tout en procédant à la mise à jour de certaines données.

- **Le cadre de vie :**

Une commune qui se compose de différentes unités paysagères :

- **Le Ségala :** Ronel, Roumégoux, St Lieux, …
- **Plateau du Haut Dadou :** Terre-Clapier, Le Travet, St Antonin de Lacalm, Lafenasse
- **Plaine alluviale du Dadou :** Lafenasse

→ *Ce qui explique les différentes formes d'agriculture, l'implantation des villages, ….*

Le Travet - Plateau et Vallées

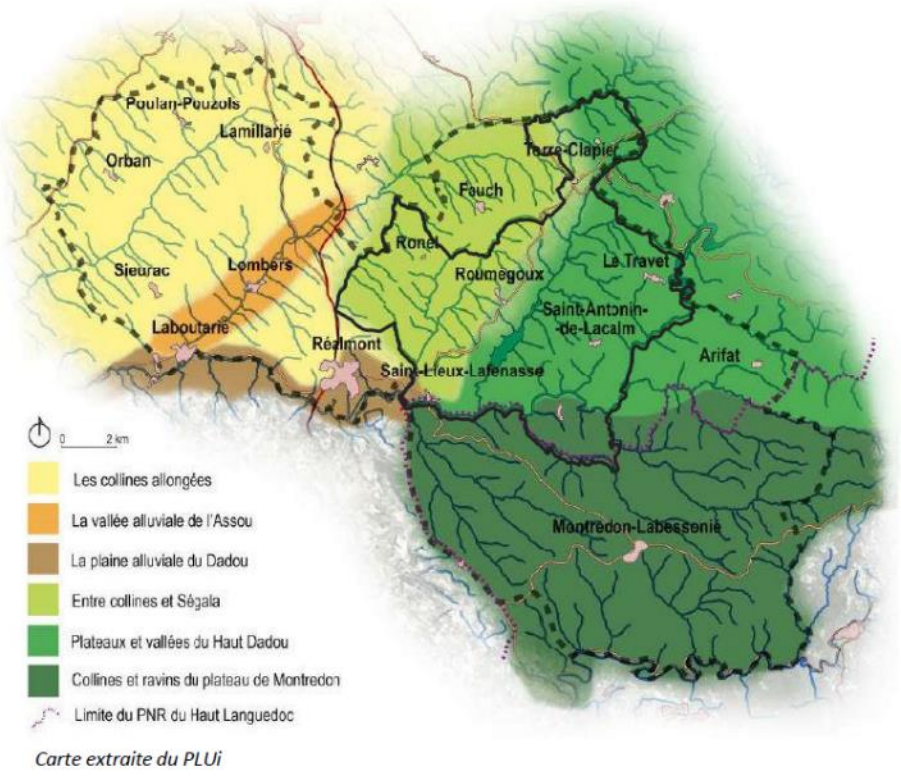

Carte extraite du PLUi

- **Une présence importante de l'eau**
- Cours d'eau et lac qui dessinent le paysage
- Le lac, un élément identitaire fédérateur, au cœur du territoire, un sujet d'interrogations

Le Dadou à St Antonin de Lacalm

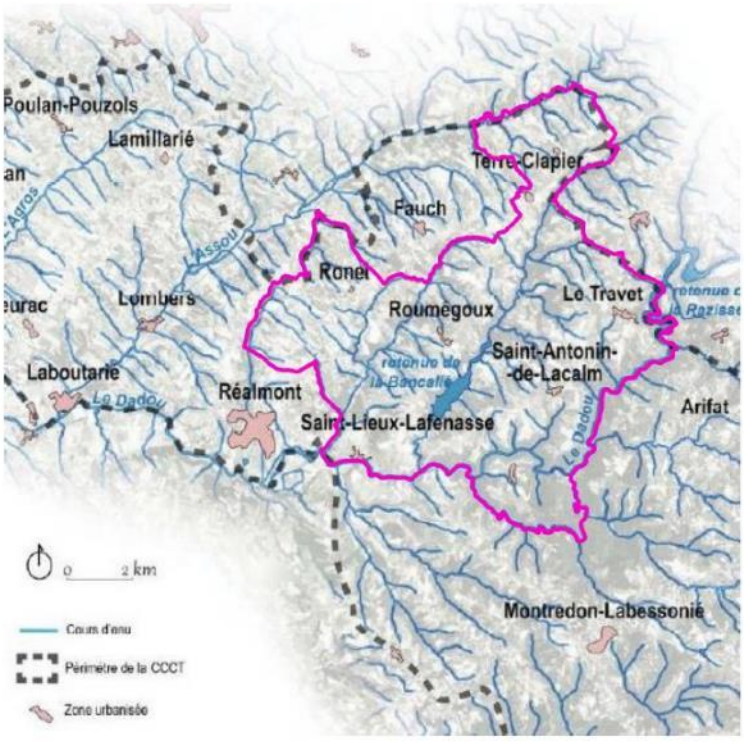

Carte extraite du PLUi

LES ESPACES PUBLICS

Les traversées de village et cheminements

PETIT PATRIMOINE ET BÂTI REMARQUABLE
Marqueurs de l'histoire des lieux

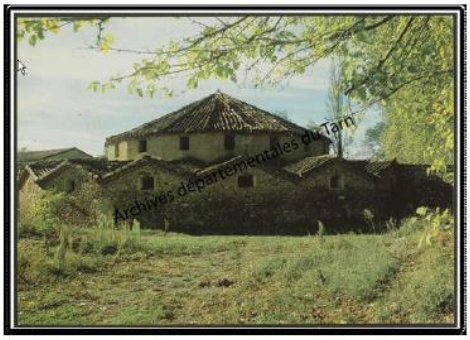

- Des édifices religieux comme points de repères, des maisons de maîtres et leurs parcs, un patrimoine architectural vernaculaire important (pigeonniers, lavoirs, puits, fontaines), des constructions anciennes aux matériaux de qualité et des ruines de caractère composent le patrimoine du territoire

- Un inventaire a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi en 2018

- Ce patrimoine est aujourd'hui peu visible sur le territoire et peu accessible / visité

- Une démarche particulière est initiée par un privé pour la rénovation du Château de La Roque au travers de chantiers jeunes avec l'association de Castelroc

Patrimoine notable de la commune nouvelle (non exhaustif)

- Métairie Ronde (St Lieux Lafenasse)
- Château de La Roque (St Antonin de Lacalm)
- Tableau classé (offert par Napoléon, Martyr de Ste Cécile) dans l'église St Lieux
- Eglise de St Lieux
- Presbytère de Lafenasse
- Pont vieux de St Lieux Lafenasse

- **Dynamiques démographiques :**

Depuis les années 2000, la population augmente sur la commune (source INSEE). Après plusieurs décennies de perte de population, la commune a renoué avec des effectifs démographiques équivalents à ceux observés dans les années 60. Cette dynamique démographique bénéficie d'un solde naturel positif (rajeunissement) et d'un accueil de population.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	1 729	1 483	1 408	1 337	1 372	1 562	1 658	1 730

Par sa situation géographique, le territoire bénéficie d'une attractivité « naturelle » : proximité de plusieurs bassins d'emplois, immobilier plus accessible, attrait du cadre rural et naturel, présence du lac ...

La commune présente une densité plus faible (20 hab./km2) que celle de la communauté de communes (33 hab./km2) et du département (67 hab./km2). Le territoire présente encore un caractère rural. Cependant, des flux et des mutations sont observés dans le profil des habitants : une population jeune qui continue à rajeunir sensiblement et une part importante de familles avec enfants.

Indépendamment des variations démographiques, le parc de logements est en hausse constante. Le nombre de logements vacants connaît quant à lui de fortes variations pour atteindre le taux de 9,7 % en 2020.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	**524**	**546**	**566**	**637**	**684**	**798**	**865**	**917**
Résidences principales	441	398	426	447	505	633	690	742
Résidences secondaires	45	53	90	102	106	109	94	85
Logements vacants	38	95	50	88	73	55	80	89

- **L'activité économique :**

La population active représente 76% de la population (données INSEE 2020). L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active de 15 à 64 ans qui y réside) est de 31%, la commune présente donc 1,2 emploi pour 4 actifs. Seulement 25% des actifs de la commune de Terre de Bancalié travaillent dans leur commune de résidence. On dénombre 221 emplois en 2020 sur le territoire communal.

Centre Tarn est un territoire rural, avec une agriculture active et diversifiée : 2/3 du territoire en terre agricole, plus de 300 exploitations, 10% de la production en agriculture bio, plus de 50 000 visiteurs à la Foire agricole de Réalmont chaque année…
De nombreux débouchés et outils pour la production agricole sont présents en Centre Tarn : Labels IGP-Label rouge Ail rose de Lautrec et Veau d'Aveyron et du Ségala, AOP Roquefort (ovins lait), Label rouge Agneau fermier des pays d'Oc et Agneau Lou Paillol.
Le territoire présente également un réseau de 7 CUMA, un atelier de transformation et de découpe, un rucher-école et 4 marchés hebdomadaires : l'emblématique marché de Réalmont, Montredon-Labessonnié, Lombers et Terre-de-Bancalié en été.

Sur Terre-de-Bancalié, l'agriculture reste le premier poste d'emploi avec plus de 41% d'agriculteurs exploitants. Dans une moindre mesure, la commune présente quelques emplois d'ouvriers, d'artisans et de chefs d'entreprises.

La commune compte 113 établissements (activités marchandes hors agriculture) en 2020 dont, principalement 32 dans le secteur de l'industrie manufacturière, industries extractives et autres, 19 dans le domaine des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services

administratifs et de soutien et 18 dans la construction. Viennent ensuite les activités de services (14) et le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (14).

Le territoire communal présente quelques activités commerciales disséminés sur les différents villages : Espace de Vie Sociale-Café associatif et épicerie à Saint-Antonin de Lacalm, 3 activités de coiffure dont un salon à Lafenasse, un agent immobilier à Saint Lieux Lafenasse, 2 cabinets d'esthétique à domicile à Roumégoux et Saint-Antonin-de-Lacalm, une artisan-pâtissier à Roumégoux, un mécanicien/fournisseur de matériel agricole à Roumégoux.
De façon plus globale, l'offre en équipements, commerces et services est assurée à Réalmont, ainsi qu'à Albi dans une moindre mesure.

LES BASSINS DE VIE
Principalement tournés vers Réalmont

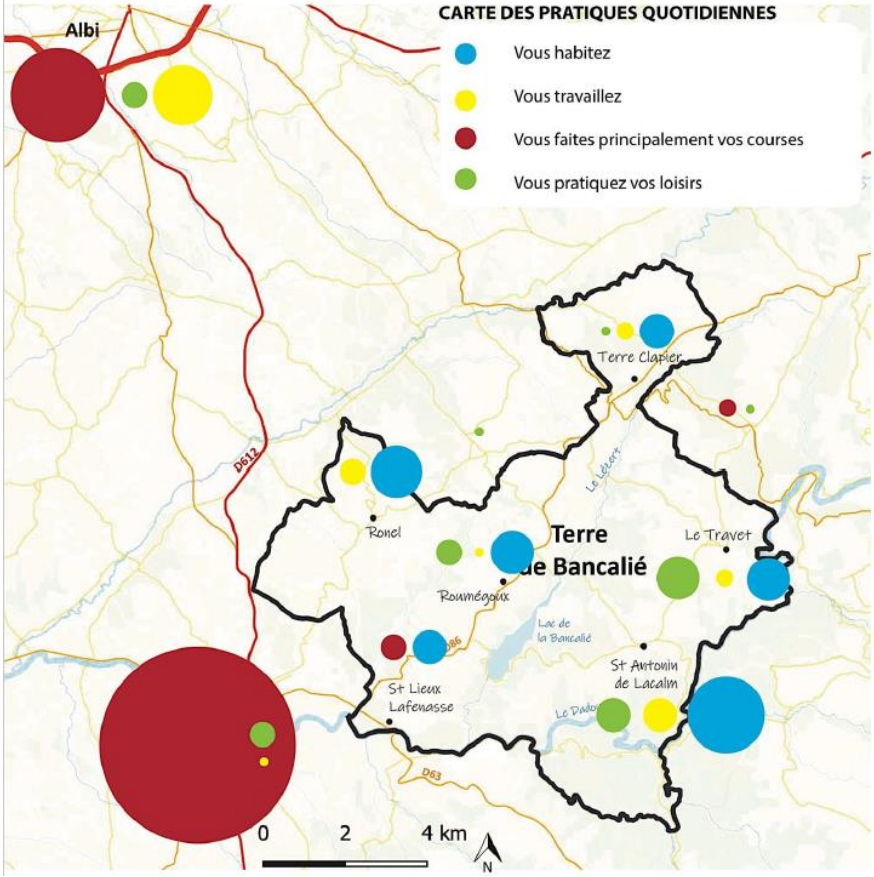

Carte réalisée lors « des rencontre de Terre de Bancalié », 5 Octobre 2019.

A l'aide de pastilles de couleur, les participants ont pu expliquer leurs pratiques quotidiennes : où l'on travaille, fait ses courses, se divertit, ...

Trois villages se démarquent pour les loisirs et activités : ce sont Le Travet, St Antonin et Roumégoux. Aussi, le lac de la Bancalié et le Dadou étaient cités pour les loisirs (pêche, rando, ...).

Quelques emplois sur chacune des communes et une part plus importante sur Albi (mais pas sur Réalmont).

Enfin concernant les courses, les habitants les font essentiellement sur Réalmont mais aussi sur Albi. Le Teillet et Lafenasse peuvent être pour les courses de dépannage.

Plusieurs corps de métiers sont présents sur la commune : BTP, charpentiers, couvreur, électricien, ferronnerie, maçons, menuisiers, peintres, plâtrier/plaquiste, plombier, terrassement.
Un centre de formation à la métallurgie artisanale et à la forge de taillants (Metallica) est présent sur le village de Roumégoux. Ce centre unique en France délivre deux diplômes reconnus par l'état.

La commune compte 11 producteurs locaux en vente directe (pain, légumes, fruits, ail, volailles, lait, viande bovine, fromage…). En été, un marché de producteurs et artisans locaux se tient tous les dimanches matin à Saint-Antonin-de-Lacalm de juin à septembre sur la place de l'Espace de Vie Sociale. Le café associatif organisateur du marché est ouvert aux mêmes horaires et propose une gamme d'épicerie d'appoint et d'épicerie fine.

- **L'habitat :**

Les différents villages du territoire communal présentent des structures de caractère avec des matériaux locaux et traditionnels (brique, schiste, terre et galets…) marqueurs de l'identité du lieu.

La commune de Terre-de-Bancalié compte 917 logements (INSEE 2020), dont 742 résidences principales, 85 résidences secondaires et 89 logements vacants. A hauteur de 9,7%, le taux de logement vacants est important sur la commune.
Parmi les résidences principales, 86 % sont occupées par un propriétaire, 11 % par un locataire et 3 % sont mises à disposition gratuitement.
Concernant l'âge du parc de logements, 52 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute règlementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours sur le territoire intercommunal, 7 logements situés sur le territoire communal ont fait l'objet d'une aide entre 2022 et 2023.

La commune possède 23 logements locatifs communaux dont 9 ont été ou sont en cours de rénovation énergétique globale.

L'office public Tarn Habitat propose des logements à la location sur le bourg de Lafenasse.

- **L'offre de services à la population :**

La commune gère directement l'école de Lafenasse qui accueille des élèves de tous les niveaux, de la petite section au cours moyen 2ème année (CM2). Un regroupement pédagogique intercommunal dispersé associant les communes de Fauch et de Terre-De-Bancalié gère 4 sites : l'école de Fauch et 3 écoles de Terre-de-Bancalié, à savoir Terre-Clapier, Roumégoux et Ronel.

En septembre 2023, ces 5 établissements scolaires accueillent 179 élèves dont 125 élèves issus de Terre-de-Bancalié et 54 issus de la commune voisine de Fauch.

Cet éclatement géographique des structures pose cependant question, à la fois en termes de déplacements, de gestion des effectifs scolaires, de gestion bâtimentaire et de gestion du personnel des écoles. Le projet de la commune nouvelle vise à regrouper l'ensemble des enfants sur un nouveau site scolaire unique sur le village de Roumégoux où se situe le siège de la commune nouvelle. La construction d'un site unique permettrait de proposer en complément un accueil périscolaire et extra-scolaire (ALAE/ALSH) et un accueil des tout-petits au sein d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM). L'objectif est de garantir des conditions d'accueil optimales pour les enfants et d'élargir l'offre de services aux familles tout en optimisant la gestion de la compétence scolaire.

Des « locaux jeunes » présents dans certaines communes historiques permettent aux jeunes de se réunir.

Côté petite enfance, la micro-crèche associative « Ma 2ème Maison » située à Lafenasse offre 10 places.

En 2022, la commune compte 3 assistantes maternelles. Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) intercommunal « les Canaillous » organise des temps de rencontre et d'échange ainsi que des ateliers pour les enfants.

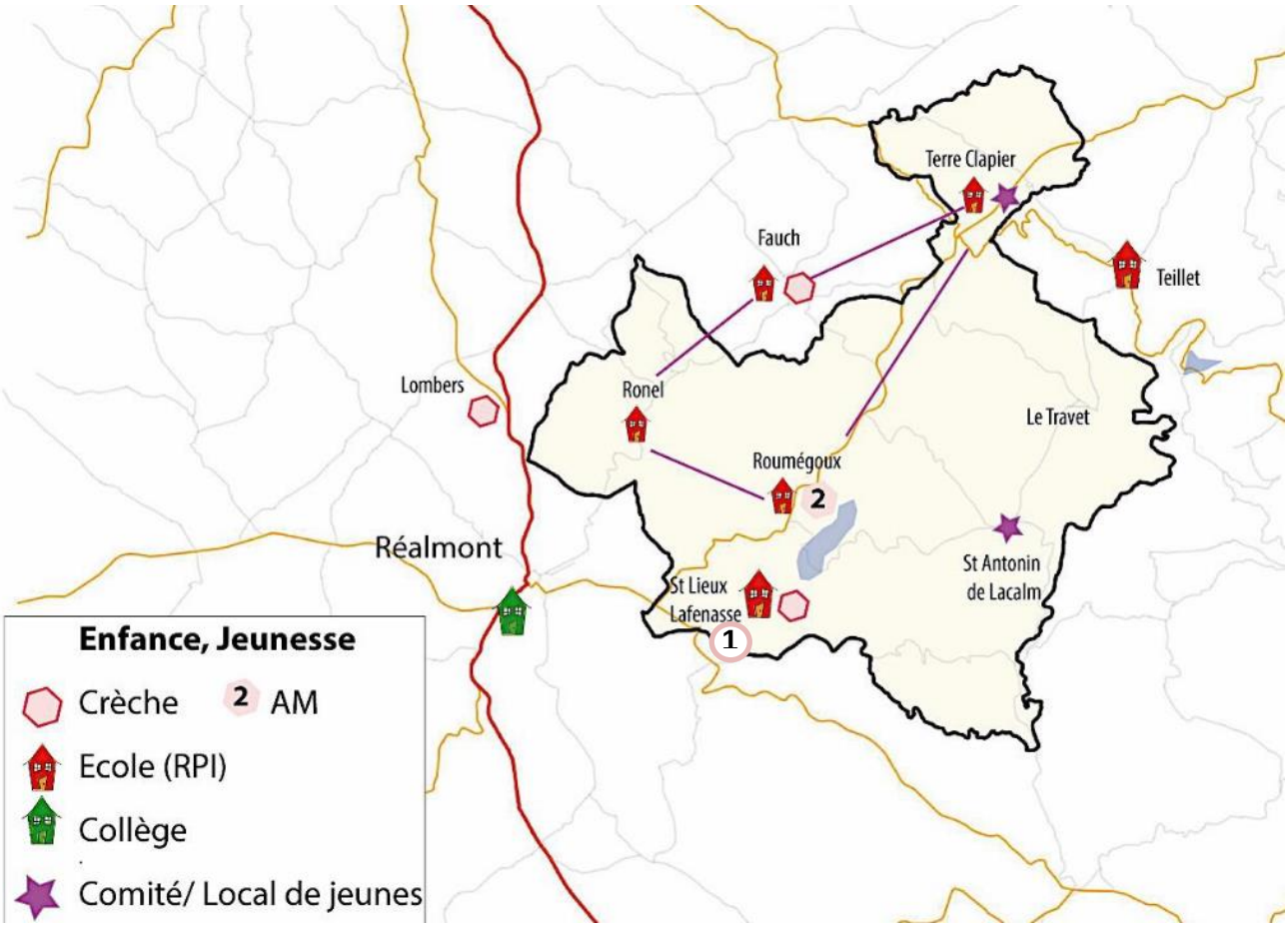

- **La mobilité :**

LES DÉPLACEMENTS
Pas encore d'alternatives à la voiture développées

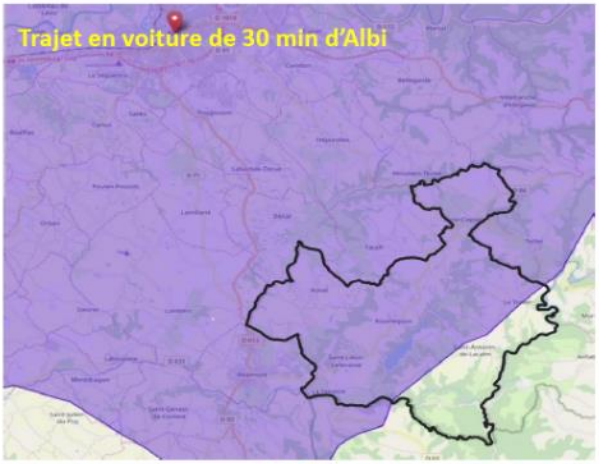

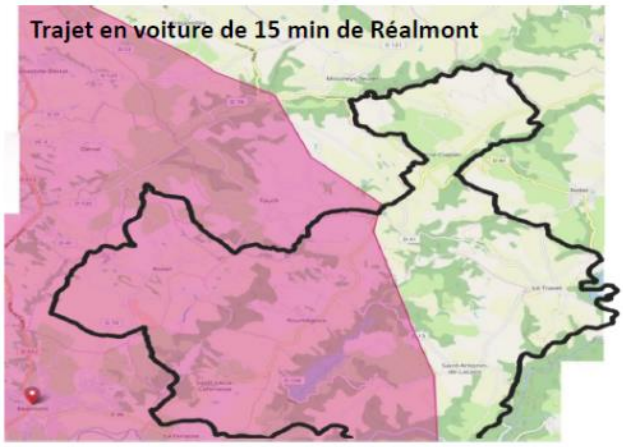

- **Réalmont** : services, commerces et équipements de proximité
- **Des flux vers les bassins d'emplois et pôles de services supérieurs** : →155 personnes / jour vers Albi (insee)
- Réseau de bus : Réalmont croisement de 2 circuits Albi/Castres – Montredon / Graulhet
- Pas d 'aménagements dédiés au **covoiturage,** mais des pratiques observées sur la RD612
- Des axes routiers peu adaptés aux **circulations douces**

La commune ne bénéficie pas de service de transport à la demande. Toutefois, l'association "Avec Diligence" propose aux personnes de plus de 75 ans de Centre Tarn de bénéficier d'un moyen de transport leur permettant d'accéder aux soins, commerces et services locaux. Objectif : mettre en relation bénévoles et bénéficiaires avec un principe d'adhésion symbolique à l'année. Le profil type du bénévole est une personne en possession d'un véhicule et qui dispose de temps libre dans les créneaux d'ouverture classique des lieux de destination.

- **Les activités culturelles et loisirs :**

La vie associative sur le territoire communal est extrêmement dynamique. Avec une trentaine d'associations, les habitants bénéficient de nombreuses animations et peuvent pratiquer plusieurs activités tout au long de l'année.

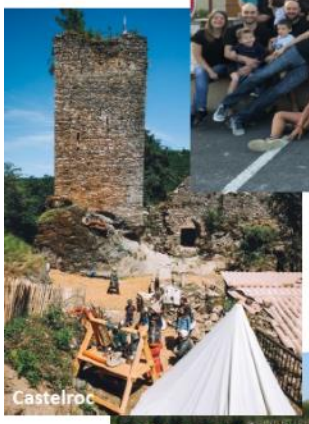

VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE
Vers organisation à l'échelle de la commune nouvelle

- **30 associations**
- **Une dynamique associative** : une trentaine d'associations (comité des fêtes, socio-culturelles, sportives, …)
- Une **bonne entente** entre les associations, mais un besoin **d'apprendre à s'organiser à l'échelle de la commune nouvelle** (mutualisation de matériel, agenda partagé, …)
- Des villages où les dynamiques s'essoufflent et **le lien entre nouveaux habitants et « locaux » peine à s'établir**

Projet de territoire – Terre de Bancalié 4

« Aïci Sem Plan » (*Ici on est bien* en occitan) installé à Saint-Antonin-de-Lacalm est une association qui a pour but la promotion, le développement et le maintien du lien social sur le territoire de « Terre-de-Bancalié ».

Depuis le 5 octobre 2019, la structure est devenue « Espace de Vie Sociale » (Agréé par la C.A.F. du Tarn).
Les Espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités sociales et éducatives adaptées aux besoins du territoire. Ils s'appuient sur la participation de bénévoles mais aspirent également à développer l'implication et la participation des usagers et habitants.

L'EVS propose plusieurs activités : aide aux devoirs, activités jeunesse, ateliers numériques, ateliers d'échange de savoirs pour adultes (tricot, cuisine, broderie, loisirs créatifs, ateliers cuisine…), ateliers intergénérationnels, randonnées découverte…

La communauté de communes Centre Tarn s'est récemment dotée d'une Micro-Folie. Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. En septembre 2024, l'Espace de Vie Sociale de Saint-Antonin accueillera le dispositif pendant plusieurs semaines.

LES ÉQUIPEMENTS répartis sur l'ensemble de la commune, des spécialités qui se construisent

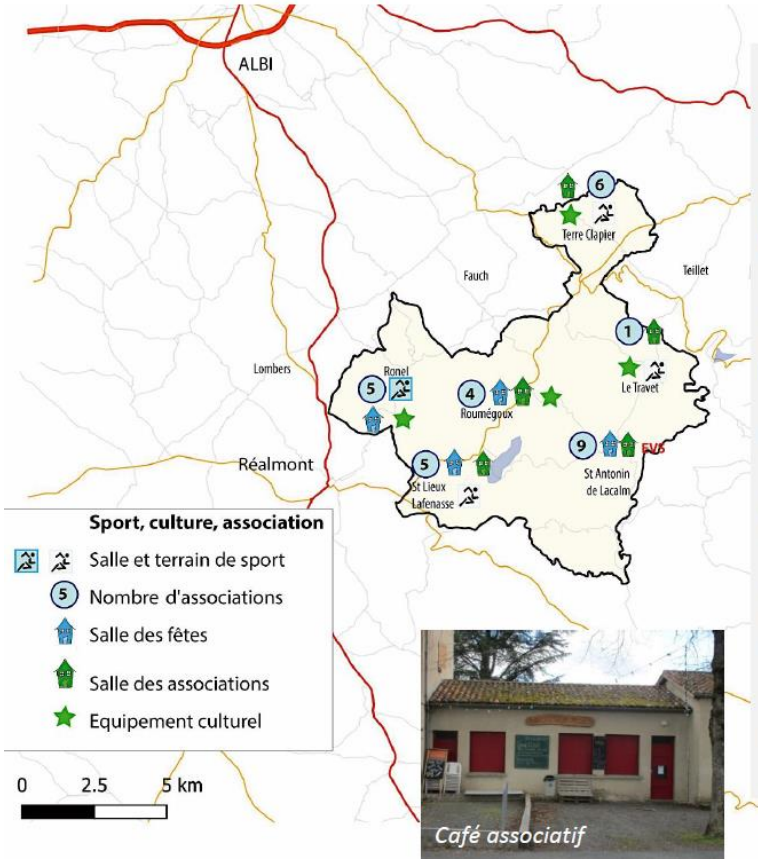

Café associatif

- **Chaque village équipé de salle de fêtes** et / ou associative (rénovation prévue)
- Quelques **équipements sportifs extérieurs** (4 boulodromes, 3 tennis, 4 grands terrains de jeux 11 rando)
- Ronel : vers la **création d'un «pôle sportif »** avec l'aménagement de la salle polyvalente et le terrain de foot
  → vers plus d'activités sportives sur la commune, activités sportives pour les scolaires, ..
- St Antonin de Lacalm reconnu pour son dynamisme associatif et culturel
- Espace de Vie Sociale : une nouvelle initiative au service des habitants et de la dynamique associative
- Point lecture à Saint Antonin, Cabine à livres à Lafenasse...

- **L'activité touristique :**

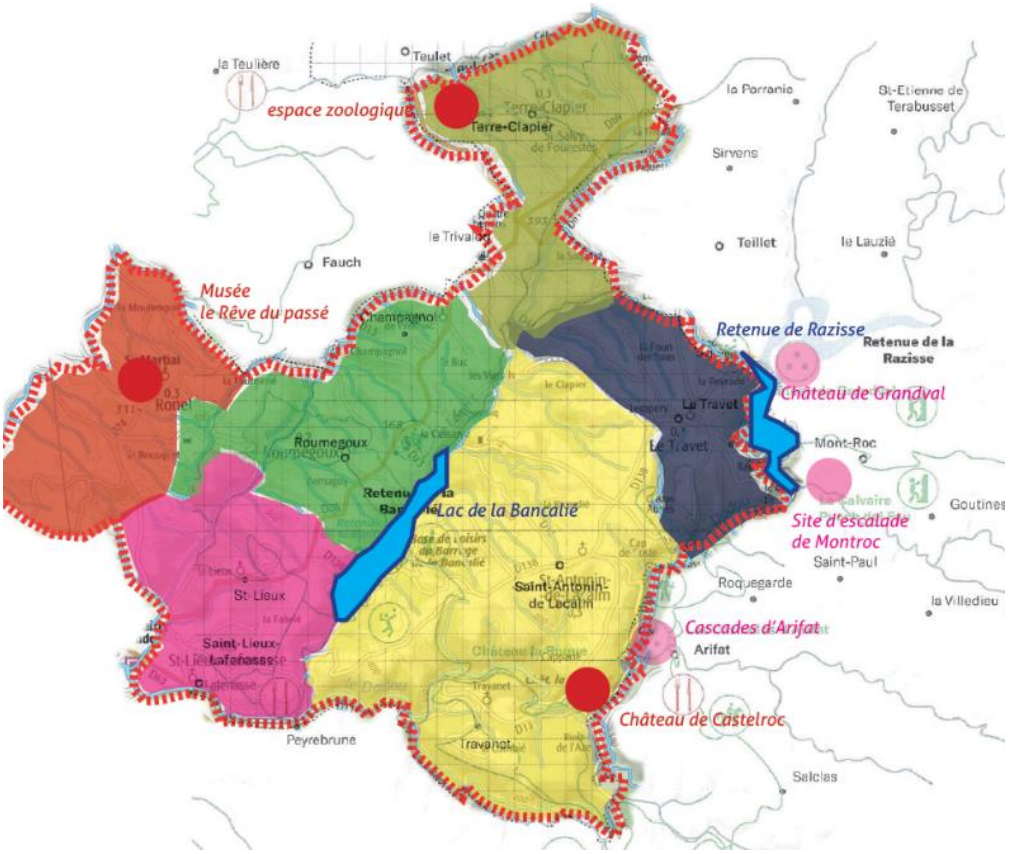

La commune présente plusieurs points d'intérêt touristique tels que figurés sur la carte ci-dessus issue d'une étude réalisée par le CAUE.

Avec une superficie de 86 hectares, dans un écrin de verdure, le lac de la Bancalié est un site naturel boisé et aménagé pour la détente, la randonnée et la pratique d'activités de loisirs comme le pédalo, le canoë et la pêche. Un sentier de 10 km permet de faire le tour du lac. Bien que la baignade soit interdite, de nombreux baigneurs viennent s'y rafraichir en période estivale. Les enjeux sur le site de la Bancalié sont les suivants :

- Sécurité : sécuriser les pratiques et exercer les contrôles
- Préserver la ressource en eau, le site, son paysage et la nature (site Espace Naturel Sensible)
- Gestion et conciliation des différents usages

Depuis 2020, un groupe de travail formé d'élus de la communauté de communes Centre Tarn travaille sur un projet d'aménagement d'une zone de baignade délimitée et surveillée, la construction d'un bâtiment regroupant guinguette, poste de secours, espace de stockage et sanitaires et à plus long terme un aménagement global des abords de l'ensemble du lac.

L'espace zoologique Exoticamis est un refuge zoologique, présentant au public des animaux issus d'abandons, de dons, de placements administratifs ou de placements entre établissements zoologiques.
Le parc s'étend sur 1,5 hectare comprenant une visite extérieure et une visite intérieure de 350m² en bâtiments chauffés, incluant une partie nocturne. Les visiteurs peuvent y découvrir différentes espèces : mammifères (ouistitis, lémuriens, suricates, chauves-souris...), oiseaux (perroquets, nandous…), reptiles (caméléons, tortues…) et amphibiens.

Le site du château de La Roque, rebaptisé « Castelroc » par ses nouveaux propriétaires, remonterait pour sa première construction à la période carolingienne. Sur un roc escarpé, taillé à pic, dominant la vallée du Dadou et surplombant un petit moulin (aujourd'hui disparu), le château paraît avoir couvert un rectangle de 50 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, avec à chaque angle, une tour comme celle qui subsiste : une grande tour carrée de 15 mètres de haut.
Le site médiéval est un chantier école immersif (membre de l'Union Rempart) et ouvert au public. A ce jour, ce sont plus de 100 bénévoles permanents "Accros du Château", plus de 400 bénévoles occasionnels dans le cadre de chantiers internationaux, mais également des salariés en insertion socio-professionnelle, qui œuvrent pour la culture, la préservation du patrimoine.

Le musée associatif « Le rêve du passé » permet aux visiteurs de pénétrer dans le monde des campagnes d'antan, et de parcourir la vie d'autrefois à travers les métiers, les outils, les objets du quotidien et les reconstitutions grandeur nature ou miniature avec des automates. Le musée compte également une mise en scène de fèves des rois (5000 fèves exposées) parmi des objets anciens et des décors variés.

- **La transition écologique et énergétique :**

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Centre Tarn a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

La commune pratique l'extinction nocturne de l'éclairage public depuis janvier 2023, de 22h à 6h.

Deux centrales photovoltaïques sur toiture de bâtiments communaux sont existantes et d'autres installations (au sol ou sur toiture) sont en projet. En effet, Terre-De-Bancalié travaille actuellement à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain d'environ 5 600m² proche du cimetière de Terre-Clapier. De même, la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur la toiture existante du boulodrome de Lafenasse (désamiantage, renfort de charpente et couverture) ainsi que la création d'une halle également équipée de panneaux photovoltaïques et pouvant accueillir 5 terrains de boules sont à l'étude.

La rénovation énergétique des logements communaux a été identifiée comme l'un des axes prioritaires de l'action communale : 9 logements locatifs ont bénéficié ou bénéficient actuellement de travaux de rénovation énergétique globale.

L'association Castelroc en Arifadès a été récompensée par le Fonds « Coup de Pousse » du Pôle Territorial qui permet d'accompagner des collectifs citoyens à l'émergence d'actions simples, innovantes et reproductibles en faveur de la transition écologique. Son projet d'utilisation, réemploi, et recyclage de matériaux géosourcés et/ou biosourcés locaux pour la restauration des éléments bâti du château de La Roque a été lauréat du fonds en 2022.

En 2023, l'association Endemic'Amis a été soutenue pour son projet d'achat de matériels pour permettre la stabilisation de la faune sauvage en détresse et ainsi assurer une meilleure prise en charge des animaux sauvages en urgence vitale.

Atouts :	Faiblesses :
• Une croissance démographique (+1.2%) due à un solde naturel positif conjugué à l'accueil de population • Un renouvellement et un rajeunissement sensible de la population • Un territoire habité par des familles avec enfants : plus de 37% des ménages • Vers une diversification des formes de ménages : personnes seules, familles monoparentales, cohabitation hors structure familiale • Un territoire d'actifs (69% des 15-64 ans ont un emploi) • Une commune dotée d'un réseau d'écoles • Des actions pour les jeunes : locaux, chantiers, équipements… • Des services adaptés pour les personnes âgées à Réalmont ou sur les communes avoisinantes • En proximité, des clubs du 3ème âge, des solidarités de voisinage • Des salles des fêtes et équipements sportifs dans tous les villages • Une dynamique associative et des initiatives d'habitants • Des rendez-vous avec la population appréciés : vœux, rencontre…	• Des dynamiques d'arrivées de population très contrastées au sein de la commune • Un turn-over de la population sur Ronel avec des « symptômes » de village dortoir • Près de 50% des personnes seules ont plus de 65 ans • Une augmentation du nombre de chômeurs, plutôt des jeunes et des femmes • Des organisations familiales compliquées du fait de l'éloignement des activités, des établissements scolaires... • Des garderies dans chaque école qui de fait ne sont pas en mesure de proposer un véritable projet pédagogique aux enfants • Des besoins de services d'accueil périscolaires et extrascolaires pour les familles du territoire
Opportunités :	Menaces :
• Un territoire qui abrite de la mixité sociale • La commune nouvelle, un levier pour répartir les effectifs scolaires dans les écoles de la commune • La présence d'«outils» / d'acteurs : un Espace de Vie Sociale pour soutenir la vie des familles et la vie associative, un CCAS pour porter des actions de veille et de solidarité, • Une réflexion engagée à l'échelle de la CCCT concernant les accueils extrascolaires • Une programmation culturelle à construire ? • Des équipements à mettre en réseau et à mutualiser	• Des risques repérés de fragilisation parmi la population : isolement, des revenus modestes, des familles monoparentales… • La perte des solidarités, des soutiens « naturels», de la dynamique associative du fait de l'évolution de la structure de la population • Des difficultés d'accès aux équipements pour la population du fait de l'étendue du territoire communal

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Le CAUE a été missionné par la commune pour la réalisation d'une étude en 2021 :

- Une étude d'aménagement des espaces publics des six villages de la commune et du lac de la Bancalié (phase 1)
- Préconisation et scénarios d'aménagements des espaces publics (phase 2)
- Chiffrage des scénarios d'aménagement (phase 3)

Les différents bourgs de la commune présentent des similitudes :

- De grandes surfaces de sol en enrobé conférant aux espaces un caractère trop routier.
- Des circulations douces non sécurisées.
- Des éléments architecturaux et patrimoniaux non valorisés.
- Des arbres parfois coupés de manière trop radicale.
- Une faible présence du végétal et des massifs d'ornement.
- Des espaces de propreté mal intégrés.

Des éléments sont à encourager :

- Les aménagements d'espaces publics déjà réalisés sur certains bourgs.
- La reprise des éclairages et l'enfouissement des réseaux.
- Des espaces de pique-nique agréables et points informations de randonnée.
- Les habillages de certains espaces de tri.
- Un patrimoine végétal et des surfaces végétalisées à maintenir.
- Des limites à retravailler pour favoriser l'intégration des maisons récentes.

Le diagnostic du CAUE met en lumière le fait qu'une majorité des bourgs de Terre-de-Bancalié est en attente de réaménagements. Cette étude amène à une idée d'harmonisation des futurs aménagements de manière à appuyer l'identité de la commune.
Un travail à part entière est à réaliser en parallèle sur la signalétique communale. Cette dernière permettra aux usagers de se repérer et de découvrir le territoire et ses nombreux atouts.

Dans la phase 1 de l'étude, le CAUE a produit différents scénarios et visuels d'aménagement à l'image de ces projections réalisées pour le village de Roumégoux :

[Scénario d'aménagement / Plan]

Légende :
- Surfaces en béton lavé
- Surfaces en pierre
- Surfaces en stabilisé
- Surfaces en bicouche ocre
- Espaces-verts
- Petit patrimoine
- Point de vue/ Visuel page suivante
- 26 stationnements créés

Visuel N°1

En matière de document d'urbanisme, l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de Centre Tarn en 2017 s'est traduit par la réalisation d'un diagnostic environnemental et socio-économique du territoire. Le PLUi a été approuvé en Conseil Communautaire le 27 février 2020, il est exécutoire depuis le 17 mars 2020.

On distingue au travers du projet communal et intercommunal 2 axes prioritaires d'intervention :

- **REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

L'élément fort de cet axe consistera en la construction d'un nouveau groupe scolaire unique à Roumégoux en lieu et place des 4 écoles actuelles.
Le projet vise à la création d'un véritable pôle enfance, en partenariat avec la communauté de communes Centre Tarn, puisque le site accueillera également un centre de loisirs péri et extrascolaire et une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) pour l'accueil des plus petits.

Le parc de logements communaux fait l'objet d'un programme de rénovation énergétique depuis plusieurs années. L'offre en logements locatifs publics de qualité est essentielle dans des territoires ruraux à l'offre de logement très monotypée (propriétaires de maisons individuelles).

- **AMELIORER LE CADRE DE VIE ET SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'IDENTITE LOCALE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

L'étude réalisée par le CAUE en 2021 sur la valorisation des espaces publics des six villages de la commune et du lac de la Bancalié a notamment permis :

- A l'échelle communale : d'identifier les zones du territoire à valoriser, de proposer des aménagements qualitatifs visant principalement à libérer les pieds de façade, de favoriser les déplacements doux et réduire l'importance de l'utilisation de l'enrobé au profit de matériaux plus nobles, et de formuler des préconisations communes à tous les sites dans le but de créer une « identité Terre-De-Bancalié » (définition d'une charte graphique, unité de matériaux, mobilier et signalétique, etc.). Une mission de conception permettra de concevoir l'aménagement global de ces espaces et de définir un phasage dans le temps.
- A l'échelle communautaire : de délivrer des pistes d'aménagement du site de la Bancalié, reconnu d'intérêt supra-communal, afin de le sécuriser, de le protéger et d'encadrer les pratiques existantes.

Par ailleurs, la commune prolongera son action de végétalisation des espaces publics et de renaturation des 9 cimetières que compte le territoire.

Enfin, Terre-De-Bancalié s'est positionnée en faveur du développement des énergies renouvelables, et notamment du photovoltaïque, avec deux projets à l'étude : la création d'une centrale au sol et la couverture du boulodrome.

La partie suivante détaille les opérations envisagées par la commune de Terre-de-Bancalié et par la communauté de communes Centre Tarn.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg-Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- du territoire communautaire de Centre Tarn

Les axes stratégiques et les actions définis par la commune de Terre-de-Bancalié s'inscrivent en cohérence avec les réflexions et actions lancées par la Communauté de Communes Centre Tarn :

- Planification urbaine (PLUi)
- Programmation opérationnelle d'aide à la rénovation de logements (OPAH)
- Plan d'actions commerce
- Modernisation de la signalétique économique et des services publics
- Services à la population ; Maison des services au Public, Maison de Santé Pluridisciplinaire, prise de compétence enfance jeunesse
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Compétence eau et assainissement

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été élaboré en Centre Tarn. L'échelle intercommunale est la plus pertinente pour associer les compétences et les moyens, donner plus de force et d'ambitions aux projets et partager efficacement la gestion du territoire, ses ressources et ses moyens. Le PLUI a pour ambition de maintenir une qualité de services et d'équipements, en donnant la priorité aux espaces déjà urbanisés. Le PLUi de Centre Tarn est exécutoire depuis le 17 mars 2020.

En matière de rénovation de l'habitat, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Haut Dadou a été lancée sur les territoires des Communautés de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et de Centre Tarn pour une durée de 3 ans. L'étude pré-opérationnelle, permettant un diagnostic de l'habitat, l'identification des enjeux et la définition des stratégies opérationnelles d'intervention des collectivités, a été réalisée en 2019 et l'OPAH a démarré le 2 mars 2020. Elle a été prolongée d'une année.

Une OPAH a pour but d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) dans leur projet de réalisation de travaux d'amélioration de leur logement : structure du bâtiment, économies d'énergie, qualité du logement, confort, accessibilité ou adaptation à la perte d'autonomie.

Cette opération va permettre d'améliorer le confort des logements, de valoriser l'offre locative et de dynamiser l'activité liée au bâtiment en accordant des subventions aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.
Deux animateurs accompagnent et conseillent gratuitement les demandeurs dans leur démarche (préparation du projet technique, montage des dossiers administratif, etc.).

Entre 2022 et 2023 l'OPAH a permis la rénovation de 7 logements sur le territoire de Terre-de-Bancalié.

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Les axes stratégiques définis par la commune de Terre-de-Bancalié s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*

- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*

- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*

- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

<u>Article 5-2</u> : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de Centre Tarn

Dans le cadre du dispositif Bourgs-Centre de la Région Occitanie, la communauté de communes Centre Tarn apporte un soutien technique aux actions menées par la commune. Elle est, à travers ses études, ses dispositifs contractuels ou ses compétences, un partenaire de chacune des actions du Contrat Bourg-Centre.

Une étroite collaboration entre la commune et la Communauté de Communes devra se mettre en place dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la centralité et de l'attractivité de Terre-de-Bancalié.
Outre l'inscription dans une démarche transversale de transition écologique, la Communauté de Communes sera notamment associée dans le cadre de ses compétences (voirie, eau potable, assainissement, urbanisme, Plan Climat Air Energie, opération façades, OPAH, lutte contre l'habitat indigne, petite enfance, enfance jeunesse, culture, économie, commerce, tourisme, communication).

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse », etc.

- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations…) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs-Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- du CAUE du Tarn

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics…

Le CAUE accompagne la commune de Terre-de-Bancalié dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a été réalisée en 2021 sur le thème des aménagements d'espaces publics :

- Une étude d'aménagement des espaces publics des six villages de la commune et du lac de la Bancalié (phase 1)
- Préconisation et scénarios d'aménagements des espaces publics (phase 2)
- Chiffrage des scénarios d'aménagement (phase 3)

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Villes et villages d'avenir
- Actions d'adaptation au changement climatique
- Programme « un arbre un collégien » : actions en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants (pour les logements locatifs : les communes de moins de 2 000 habitants)
- Actions en faveur de la production de logements « Tarn – Vivre ensemble »

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes …),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, …),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, …),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,…),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,…).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc…
L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,…

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.
La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :
- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou
par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.
Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Terre-de-Bancalié et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Terre de Bancalié,
- La communauté de communes Centre Tarn,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Terre-de-Bancalié (services de l'Etat…).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Terre-de-Bancalié.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,

- De s’assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l’année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d’actions défini dans le présent contrat.

Fait à le

Jean-Luc CANTALOUBE, Maire de la Commune de Terre-de-Bancalié **Signature**	**Jean-Luc CANTALOUBE, Président de la Communauté de Communes Centre Tarn** **Signature**	**Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R. de l’Albigeois et des Bastides** **Signature**
Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn **Signature**	**Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn** **Signature**	**Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d’Occitanie Pyrénées Méditerranée** **Signature**

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.
Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

Axe 1	**Fiche action 1.1.**
Renforcer l'attractivité du bourg de Terre de Bancalié pour accueillir de nouveaux habitants	**Création d'un pôle petite-enfance/enfance**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Deux modes de gestion scolaire coexistent sur le territoire communal de Terre-De-Bancalié :

- La commune gère directement l'école de Lafenasse qui accueille des élèves de tous les niveaux, de la petite section (PS) au cours moyen 2ème année (CM2).
- Un regroupement pédagogique intercommunal dispersé associant les communes de Fauch et de Terre-De-Bancalié gère 4 sites : l'école de Fauch et 3 écoles de Terre-de-Bancalié, à savoir Terre-Clapier, Roumégoux et Ronel.

Il est fait le constat que l'école de Lafenasse, vieillissante, nécessite la réalisation de gros travaux de rénovation, de mise aux normes (accessibilité, électricité, etc.) et d'extension. En effet, les locaux apparaissent désormais sous-dimensionnés au regard des demandes d'inscription. Ce phénomène oblige d'ailleurs la collectivité à réorienter certaines familles sollicitant une inscription à l'école de Lafenasse vers le RPI : la capacité d'accueil de l'établissement a atteint ses limites.
D'autre part, côté RPI, l'ouverture d'une classe à Terre-Clapier à la rentrée de septembre 2023 témoigne de la hausse des effectifs sur le territoire.

La hausse des effectifs, les importantes dépenses d'investissement à venir sur le site de Lafenasse et les contraintes liées à l'exploitation de 5 sites scolaires tant en matière de transports, de gestion bâtimentaire que de gestion du personnel ont amené les élus à s'interroger sur l'organisation scolaire des prochaines années.

La commune déléguée de Roumégoux occupe une position géographique centrale, ce qui est un atout majeur afin d'optimiser les flux de déplacements et les circuits de transports scolaires. L'un des objectifs poursuivis est la maîtrise du temps de transport des enfants. Ce secteur a été naturellement choisi par les élus pour implanter la nouvelle école. La commune a procédé à des acquisitions de terrains en 2022.

Objectifs stratégiques

- Créer de meilleures conditions d'accueil pour les élèves de la commune
- Proposer de nouveaux services aux familles : MAM, ALAE/ALSH
- Améliorer la gestion de la compétence scolaire (transports, personnel, bâtiment, etc.)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. : Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s

Descriptif : Construction d'un groupe scolaire unique sur le village de Roumégoux en lieu et place des 4 écoles existantes à ce jour sur le territoire communal. L'équipement sera complété d'un centre de loisirs (ALAE/ALSH) et d'une MAM.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:* Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié (scolaire) et communauté de communes Centre Tarn (petite enfance et péri et extra-scolaire)

Coût estimatif : 5 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☑ *2022 : acquisition du terrain*

☑ *2023 : recrutement AMO*

☑ *2024 : études de programmation/recrutement MOE*

☑ *2025 : études de conception/démarrage des travaux*

☑ *2026 : travaux*

☑ *2027-2028 : ouverture en septembre 2027*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Communauté de communes, Inspection d'Académie, FEDERTEEP…
Partenariat financier : Etat, Région, Département

Les 4 écoles actuelles de Terre-De-Bancalié

Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité du bourg de Terre-de-Bancalié pour accueillir de nouveaux habitants	**Favoriser l'accueil de population en renforçant l'offre en logements locatifs**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le parc de 23 logements communaux fait l'objet d'un programme de rénovation énergétique depuis plusieurs années. L'offre en logements locatifs publics de qualité est essentielle dans des territoires ruraux à l'offre de logement très monotypée (propriétaires de maisons individuelles).

Objectifs stratégiques

- Améliorer le parc de logements locatifs communaux
- Proposer une offre locative indispensable en milieu rural
- Maîtriser les factures d'énergie des locataires

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Rénovation énergétique du parc de logements communaux

Descriptif : Rénovation énergétique globale de 9 logements communaux. Pour 5 d'entre eux, les travaux sont achevés et 4 sont en cours de rénovation.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié

Coût estimatif : 600 000 € HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- ☑ *2022 : Etudes et travaux*
- ☑ *2023 : Etudes et travaux*
- ☑ *2024 : Etudes et travaux*
- ☑ *2025 : Travaux*
- ☐ *2026*
- ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier : Etat, Région, Département

Rénovation du logement de St Jean de Prémiac en 2023

Axe 2	Fiche action 2.1.
Améliorer le cadre de vie et soutenir un développement respectueux de l'identité locale et de l'environnement	**Aménager les espaces publics de la commune**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'étude réalisée par le CAUE en 2021 a notamment permis d'identifier les zones du territoire à valoriser, de proposer des aménagements qualitatifs visant principalement à libérer les pieds de façade, de favoriser les déplacements doux et réduire l'importance de l'utilisation de l'enrobé au profit de matériaux plus nobles, et de formuler des préconisations communes à tous les sites dans le but de créer une « identité Terre-De-Bancalié » (définition d'une charte graphique, unité de matériaux, mobilier et signalétique, etc.).
Le coût prévisionnel des travaux, hors études, s'élève à près de 3 600 000 € HT. Une mission de conception permettra de concevoir l'aménagement global de ces espaces et de définir un phasage dans le temps.
A l'échelle communautaire, cette étude a mis en évidence des pistes d'aménagement du site de la Bancalié, reconnu d'intérêt supra-communal, afin de le sécuriser, de le protéger et d'encadrer les pratiques existantes.

Objectifs stratégiques

- Valoriser les espaces publics de la commune
- Créer une identité commune aux différents villages du territoire communal
- Aménager les abords du Lac de la Bancalié pour s'adapter aux usages, sécuriser le site et protéger le milieu naturel

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Aménagement des abords du Lac de la Bancalié

Descriptif : L'occupation du site depuis de nombreuses années a laissé son empreinte. Des aménagements doivent être réalisés, notamment afin de préserver le site, d'améliorer l'accueil des visiteurs et de sécuriser la baignade. L'accessibilité au plan d'eau sera régulée et organisée avec la création de parkings autorisés. Un lieu d'accueil sera construit pour améliorer l'accueil des visiteurs avec une guinguette, des sanitaires et un poste de secours. Une baignade autorisée et surveillée sera créée. Quelques bancs et tables et barbecue seront installés. A terme, d'autres équipements légers (terrain de pétanque, parcours de santé, jeux pour enfants, parcours de découverte...) ou plus lourds (aire de camping-car, passerelle) pourraient être créés.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:* Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn

Coût estimatif : 216 100 € HT pour le bâtiment et les réseaux liés et 521130 € HT pour la totalité des parkings

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

□ *2022* ☑ *2025 : travaux*
□ *2023* ☑ *2026 : travaux*
☑ *2024 : études* ☑ *2027-2028 : travaux*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Préfecture/ARS, syndicat du Dadou, syndicat du barrage de la Bancalié, Département du Tarn, CAUE
Partenariat financier : Etat, Région, Département

Axe 2	Fiche action 2.2.
Améliorer le cadre de vie et soutenir un développement respectueux de l'identité locale et de l'environnement	**Végétalisation et renaturation des espaces publics**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune a engagé une politique de végétalisation et de renaturation des espaces publics.
D'une part, en 2023, une opération de végétalisation a été menée dans le cimetière de Saint-Antonin de Lacalm. Cette action sera progressivement étendue aux 9 cimetières que compte le territoire.
D'autre part, en 2024, 50 arbres et 332 plants de haies ont été plantés sur le territoire en partenariat avec l'association Arbres et Paysages Tarnais.

Objectifs stratégiques

- Favoriser la biodiversité
- Agir contre le réchauffement climatique

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. : Plantation d'arbres et de haies

Descriptif : Poursuite des actions de plantation d'arbres/haies sur les espaces publics et parcelles communales des bourgs.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:* Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié

Coût estimatif : 5 000€ HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☐ *2022*
☐ *2023*
☑ *2024*
☑ *2025*
☑ *2026*
☐ *2027-2028*

Opération plantation 2024 à Terre-Clapier ci-dessus et à Roumégoux ci-dessous

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Arbres et Paysages Tarnais
Partenariat financier : Département

Projet 2.2.2. : Végétalisation des 9 cimetières

Descriptif : A la suite de l'expérimentation de la végétalisation du cimetière de Saint-Antonin-de-Lacalm, généralisation de ces travaux de renaturation sur l'ensemble des 9 cimetières de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:* Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié

Coût estimatif : 25 450€ HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☐ *2022*
☐ *2023*
☑ *2024*
☑ *2025*
☑ *2026*
☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier : Département

Premiers résultats de la végétalisation du cimetière de Saint-Antonin de Lacalm

Axe 2	Fiche action 2.3.
Améliorer le cadre de vie et soutenir un développement respectueux de l'identité locale et de l'environnement	**Développer les énergies renouvelables**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune s'est engagée dans la production d'énergies renouvelables avec l'installation de 2 centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments communaux. Deux projets sont à l'étude pour conforter cette production.

Objectifs stratégiques

- Agir contre le changement climatique
- Mettre à profit le bâti et le foncier communal
- Produire une énergie renouvelable et locale

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1. : Création d'une centrale photovoltaïque au sol

Descriptif : Installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal de 5 600 m² à proximité du cimetière de Terre-Clapier.

Référentiel territorial du Pacte Vert *:* Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☐ *2022* ☑ *2025*

☐ *2023* ☐ *2026*

☑ *2024* ☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : SDET
Partenariat financier : SDET

Projet 2.3.2. : Couverture photovoltaïque du boulodrome

Descriptif : Couverture en photovoltaïque du boulodrome actuel de Lafenasse ainsi que de son extension par la construction d'une halle pour la couverture de 5 terrains de pétanque.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Terre-de-Bancalié

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☐ *2022*
☐ *2023*
☐ *2024*
☑ *2025*
☑ *2026*
☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : SDET
Partenariat financier :

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2nde génération				Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	27-28	
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du bourg pour accueillir de nouveaux habitants						
ACTION 1.1 Création d'un Pôle Petite Enfance/Enfance	*Projet 1.1.1* Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs et d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Favoriser l'accueil de population en renforçant l'offre en logements locatifs	*Projet 1.2.1* Rénovation énergétique du parc de logements communaux					Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer le cadre de vie et soutenir un développement respectueux de l'identité locale et de l'environnement						
ACTION 2.1 Aménager les espaces publics de la commune	*Projet 2.1.1* Aménagement des abords du Lac de la Bancalié					Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 2.1.2 Aménagement des espaces publics des différents village du territoire communal					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 Végétalisation et renaturation des espaces publics	*Projet 2.2.1* Plantation d'arbres et de haies					Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
	Projet 2.2.2 Végétalisation des 9 cimetières					Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
ACTION 2.3 Développer les énergies renouvelables	*Projet 2.3.1* Création d'une centrale photovoltaïque au sol					Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	Projet 2.3.2 Couverture photovoltaïque du boulodrome					Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive